



Groupe de travail 1 Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

**Mercredi 17 Avril 2013
11h00 - 12h50
Bilbao Exhibition Centre, Bilbao**

Résumé des recommandations et actions

Présidente : Jane Sandell
Rapporteur suppléant : Debbie Crockard

1. Accueil

Jane Sandell, présidente du GT1, a accueilli les membres et les participants à la réunion et remercié Declan Tobin (représentant du JNCC) d'être revenu au CCREOS pour faire une présentation sur les zones marines protégées à l'ouest de l'Ecosse. Elle a également remercié Debbie Crockard d'assurer le rôle de rapporteur en l'absence de Kara Brydson.

La liste complète des participants est jointe en annexe à ce procès-verbal.

- Des excuses ont été reçues pour l'absence de Kara Brydson (RSPB Birdlife International) et Caroline Gamblin (CNP MEM).
- L'ordre du jour a été adopté sans modifications.
- Le procès-verbal de la dernière réunion du GT1, qui a eu lieu à Paris le 30 janvier, a été adopté sans commentaires.

2. Actualisation sur la procédure de ZMP au Royaume-Uni/Ecosse

Declan Tobin du JNCC a présenté au GT1 un rapport sur la procédure écossaise de ZMP et une discussion et un échange d'opinions ont ensuite eu lieu à ce sujet.

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



2.1. Présentation de Declan Tobin (Joint Nature Conservation Committee - UK)

La présentation était une mise à jour de la procédure depuis la dernière mise à jour en janvier. Elle précisait les plans du gouvernement écossais pour les consultations et les options de gestion des sites ZMP proposés.

Le projet ZMP a identifié des zones qui pourraient s'ajouter au réseau de protection du Royaume-Uni, le JNCC (Joint Nature Conservation Committee) propose ses recommandations sur les sites extraterritoriaux et le SNH (Scottish National Heritage) propose ses recommandations sur les sites côtiers proposés. 16 des 33 sites proposés sont dans les eaux extraterritoriales et 9 de ces derniers sont dans les eaux couvertes par le CCREOS.

La consultation aura lieu au cours de l'été 2013 et il s'agira d'une consultation élargie de plus de 12 semaines avec une pré-consultation qui commence dès maintenant. Au cours de la consultation, une série d'options de gestion sera proposée pour chaque site avec un accent particulier sur les activités et les caractéristiques qui nécessitent une protection et les risques pour les caractéristiques. Le gouvernement écossais va produire des documents relatifs aux options de gestion détaillant la gestion de chaque site à l'industrie, ils incluront une des options suivantes :

- Aucune gestion supplémentaire;
- Gestion qui inclura une réduction ou limite de la pression de pêche; ou
- Gestion qui aura pour résultat le retrait ou l'évitement de la pression sur les caractéristiques du site.

Le gouvernement écossais souhaite que la gestion corresponde au mieux à la conservation des caractéristiques spécifiques de chaque site. Ce type de gestion pourrait inclure des restrictions saisonnières, temporelles, relatives aux zones ou des restrictions d'engins en fonction des besoins de chaque site. Le pré consultation est désormais ouvert et le JNCC est ouvert à des discussions plus approfondies pour expliquer son approche, ce qui est à attendre et pour offrir des opportunités de participer davantage à la procédure. Des ateliers régionaux de gestion seront également proposés pour identifier les étapes de gestion de la pêche.

Pour plus de détails, veuillez consulter la présentation sur le site web du CCREOS¹.

¹ http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Scottish_MPA_%20update_JNCC_DT_Bilbao_180413.pdf



2.2. Commentaires des participants

Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs membres ont souligné être plus favorables à cette procédure de ZMP qu'à celle mise en place par les administrations britanniques et irlandaises. Cependant, il reste à préciser si tous les états membres seront inclus dans la procédure de consultation.

Hugo González a formulé un commentaire concernant quelle serait l'avantage de fermer une zone où c'a existé activité de pêche au chalut étendue pendant des décennies; il s'est demandé si l'activité de palangre a été aussi considéré dans les études de l'évaluation sur l'impact pour la proposition de nouveaux sites. Il a également indiqué qu'il y avait plusieurs études effectuées par le institute espagnol IEO sur le fond marin dans les eaux internationales (Hatton Bank, eaux NAFO, les Malvines...), et qu'il serait recommandable aussi de lui faire par chaque agence nationale de ZMPs à l'Union Européenne. En conclusion, il a rappelé aux membres sur la proposition de la Commission établissant une interdiction de la pêche au chalut et les filet maillants de fond pour des flottilles visant des espèces profondes.

Declan Tobin a expliqué qu'une des éléments clé mis en considération pour développer une proposition de nouveaux sites en Ecosse est la dimension économique, même si toutefois il est difficile de factoriser l'input économique. Il a accentué que les projets en Écosse a une approche légèrement différente que ceux dans le projet anglais, c'est-à-dire une « *approche naturelle pour ces zones les moindre endommagées* » a été utilisé pour évaluer des activités marines pour des eaux écossaises, incluant ces zones qui ont été soumises à une activité industrielle intense (gas, pétrole, pêche) et donnant l'attention à la protection des zones plus intactes et moins exploités comme premier pas pour l'identification des zones candidates à protéger. Cependant, il a également noté que pour certaines zones qui sont historiquement exposés à l'effort de pêche il y aura toujours une superposition avec des activités de pêche, car il n'est pas toujours possible de identifier sites qui n'ont pas d'activité économique.

Roy Griffin (DG MARE) a confirmé que la désignation des sites pourrait se résumer à l'apposition d'un coup de tampon au bas d'un document si l'industrie et les états membres sont d'accord mais il y a encore beaucoup de questions à résoudre sur la réforme de la PPC et le développement des structures et processus de régionalisation.

Des préoccupations ont également été exprimées eu égard à la possibilité du déplacement de l'effort de pêche. Bien que celui est considéré comme une question importante, Declan a exprimé que les sites ont été étudiés selon une approche « *dommage réduits, plus naturel* » qui devrait faciliter la réduction des impacts socio-économiques. Declan a précisé que pour certaines caractéristiques qui requièrent une protection il y aura toujours des convergences avec l'activité de pêche mais que la gestion dépendrait du type de pêche exercé et l'accès dépendrait des risques potentiels de chaque engin de pêche pour chaque caractéristique nécessitant une protection.

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



Plusieurs membres du GT1 ont insisté qu'une approche pragmatique, proportionnée, fondée sur des preuves de la réduction du déplacement de la pêche était au minimum nécessaire et qu'une approche collaborative conviendrait mieux. Le gouvernement écossais a répété que c'est la raison pour laquelle il demande la contribution de l'industrie et qu'ils appliqueront les éléments de preuve disponibles. Michael McLeod a répété que, dans les eaux territoriales écossaises, le Gouvernement Ecossais a une compétence exclusive et de actuation qui est régie par la législation nationale mais que dans les eaux extraterritoriales, la réglementation communautaire (PCP) s'applique.

ACTIONS :

Le GT1 recommande que le CCREOS continue de participer activement à la procédure écossaise de ZMP et qu'une fois les options relatives aux sites spécifiées sont disponibles, les membres du CCR ayant une présence ou un intérêt particulier dans ces sites établiront, avec le soutien du CCREOS, un arrangement virtuel qui leur permettra de préparer une réponse à la consultation site par site.

Le GT1 a également reconnu la nécessité de mettre au point une stratégie visant à encourager officieusement entre les états membres la coordination et la communication sur les zones marines protégées.

3. Mesures de gestion pour la pêche en eau profonde

Roy Griffin (DG MARE) a fait une brève présentation à ce sujet. Le comité de la pêche du PE a demandé à la Commission de donner une évaluation sur l'impact complémentaire sur le régime d'accès d'eau profonde à temps pour la audience publique du PE le 17 juin. La Commission fournira plus de détails eu égard à la décision et au calendrier une fois que ces derniers auront été confirmés.

Bertie Armstrong a suggéré aux membres du GT1 de se concentrer sur les personnes qu'ils essayent d'influencer et d'y réfléchir lorsqu'ils réfléchissent à des actions futures. Plusieurs membres ont également souligné la nécessité de faire preuve d'initiative et d'inclure toutes les parties prenantes s'ils désirent obtenir des résultats.

Alexandre Rodríguez a donné un résumé de l'atelier Inter CCR Eaux Profondes qui a eu lieu à Paris en novembre, et où on a observé une bonne participation des CCR concernés et des scientifiques qui dirigent des projets dans le champ, incluant HERMIONE, DEEPFISHMAN et CORALFISH.

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



Un document de discussion avait été produit après l'atelier identifiant et représentant les zones d'accord et de désaccord entre l'industrie, les membres des CCR et ceux des ONG environnementales. Le préambule du document soulignait le manque de consultation et l'absence d'une réponse satisfaisante de la Commission aux précédentes contributions et réponses des CCR avant le lancement de la proposition de réglementation en juillet 2012.

Certains membres ont estimé que l'interdiction de chalutage en eau profonde et de l'utilisation de filets maillants de fond proposés par l'UE était prématurée et n'a pas attendu les résultats des rapports scientifiques financés par l'UE, et que la réunion inter-CCR de novembre était importante car elle a permis aux membres de voir la direction que doit emprunter la science. Il sera important que ceux qui sont opposés à l'interdiction proposent une alternative viable – que ce soit à l'occasion de l'atelier d'Edimbourg ou plus tard, il est probable qu'il s'agira d'une proposition de l'industrie uniquement; les membres ne doivent pas oublier de mettre leur proposition en contexte et de considérer les écosystèmes marins vulnérables, les mesures de gestion actuellement en place et l'aménagement de l'espace qui gère la protection de l'habitat. Cependant, il a été reconnu que si un représentant des CCR doit parler à l'atelier d'Edimbourg ce sera à titre de représentant de CCR et les opinions de toutes les parties prenantes devront être incluses.

Alexandre Rodríguez a présenté un résumé de l'atelier inter-CCR sur les eaux profondes qui aura lieu les 15 et 16 mai et auquel contribueront les parties prenantes de l'industrie et des ONG. Des représentants des administrations nationales du Portugal, de France, du Royaume-Uni-Ecosse et d'Espagne ont confirmé leur participation.

Kriton Arsenis, MEP Rapporteur du Comité de Pêche du PE sur cette proposition va donner une présentation vidéo et plusieurs MEP ont également confirmé leur présence. Un représentant de DGMARE donnera également une présentation. L'atelier démontrera également les expériences au niveau mondial en matière de conservation des eaux profondes, par ex. : CAMLR.

ACTIONS :

Le GT1 recommande au Comité Exécutif que le CCREOS appui et participe à l'atelier inter CCR à Edimbourg. Le comité exécutif du CCREOS va considérer qui seront les meilleurs représentants pour représenter le CCR à l'atelier.

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



Des représentants pertinents de l'industrie donneront une présentation de l'industrie lors de la réunion – ils communiqueront le nom du conférencier désigné au secrétariat du CCREOS avant la réunion.

4. Examen du plan de reconstitution du cabillaud (Reg. CE 1342/2008)

4.1. Ouest de l'Ecosse

Dans son rôle de président du groupe de discussion relatif au cabillaud du CCREOS, Sean O'Donoghue, a présenté un rapport sur les résultats de la dernière réunion du groupe de discussion qui a eu lieu le 31 janvier 2013. Le procès-verbal de la réunion peut être consulté dans son entier sur le site web du CCREOS².

Comme action à court terme, une recommandation du CCREOS visant à améliorer l'application du Reg. CE 1342/2008, qui souligne les articles de la PCP ouverts à interprétation, a été rédigée en février et soumise officiellement à la Commission le 10 avril 2013.

Le développement d'un plan de stratégie à long terme (« document d'étude ») pour la pêche démersale mixte de l'ouest de l'Ecosse – rendant le plan de reconstitution du cabillaud opérationnel en VIa – a été repoussé en raison d'une impasse due au fait que les scientifiques impliqués n'ont pas résolu la question de l'évaluation du cabillaud pour ce stock. Une fois que l'information demandé soit disponible, un plan de gestion opérationnel entièrement rédigé sera produit. Avec pour objectif d'aligner le total des débarquements pour atteindre un Fmax de 0,4 sur une période de 3 ans.

ACTIONS :

Le CCREOS va demander aux scientifiques responsables à Marine Scotland et au Marine Institute pour l'Irlande de rendre commentaires et avis sur l'insuffisance de données.

² www.nwwrac.org/admin/publication/upload/MINUTES_NWWRAC_FOCUS_GROUP_COD_PARIS_31Jan2013_EN.pdf



Le secrétariat va faire re-circuler la demande antérieur aux membres individuels du groupe de discussion en charge de faire un rapport sur les activités de pêche en zone VIa (données géographiques et VMS data) – délais impartis 2 semaines.

Barrie Deas va faire re-circuler l'étude sur la pêche pleinement documentée réalisée par le CEFAS et NFFO³.

4.2. Mer d'Irlande

Le co-président du groupe de discussion, Alan McCulla, a déclaré que ce sujet sera traité spécifiquement dans les attributions du groupe de travail pour la mer d'Irlande (GT4) plus tard dans la journée.

5. Mesures techniques et rejets

Les membres du GT1 ont demandé à la Commission une actualisation sur la procédure de réforme de la PCP et la position sur la révision du règlement cadre relatif aux mesures techniques de conservation.

Roy Griffin (DG MARE) a confirmé que le calendrier demeure incertain et que des procédures seront rédigées avant la fin de 2014. La consultation publique de l'UE devrait démarrer fin août 2013 et la consultation des parties prenantes devrait démarrer bientôt.

Certains membres se sont inquiétés du fait qu'en raison de la proximité de la complétion de la PCP, il existe un risque que les MTC entrent en conflit avec les futurs règlements de la PCP et ceci pourrait avoir pour résultat des règlements contradictoires (ex. : obligation de débarquement pour les espèces pélagiques dans le cadre de la PCP) en vigueur en parallèle jusqu'en 2016. Ceci pourrait donner lieu à une impasse légale.

³ Link : <http://www.cefias.defra.gov.uk/media/605107/fsp36%20report%20final.pdf>



M. Griffin a répondu que les MTC vont suivre l'approche générale du Conseil sur la PCP et que la mise en introduction de la régionalisation permettra, au lieu des mesures prescriptives « top down », d'identifier et développer des mesures régionales. Cependant, l'accord initial sur les structures régionales formera cette approche. La décision finale n'est pas dû avant la fin de l'année et peut être ouvert à une certaine renégociation car le calendrier reste provisoire bien que la Commission ait présenté une proposition finale pour la fin de juillet 2014.

ACTION : Roy Griffin va confirmer avec ses collègues de la DG MARE et donnera plus d'information sur la procédure légale de révision du Règlement CE 850/1998 et sa compatibilité avec les critères d'interdiction sur des rejets ; ainsi qu'une clarification sur la situation des mesures techniques à partir du 1^{er} Janvier 2014 en ce qui concerne l'interaction entre telles mesures et la politique de rejets.

Le « règlement d'omnibus » est maintenant prévu d'être proposé en juillet. Cette règlement aidera à enlever toutes les exigences légales de rejets qui apparaissent dans les mesures techniques courantes afin d'assurer la compatibilité de ces mesures avec l'obligation de débarquements à partir de 2015. Ceci comprend la détermination des compositions de captures. Cependant cette proposition est d'être toujours au jugement en due forme. La décision récente pour remettre la mise en oeuvre des obligations de débarquements à plus tard soulage les contraintes de temps.

6. Rapport sur les stocks dont les données sont insuffisantes

Barrie Deas (responsable coordinateur) a présenté un rapport sur la situation actuelle, se concentrant en particulier sur la participation du CCREOS aux ateliers de benchmark du CIEM et aux réunions préparatoires de compilation des données.

Les membres ont souligné les préoccupations sur le manque de participation à l'atelier benchmark WKROUND où la lotte en IV-VIa a été débattue. L'importance de la participation à ces réunions a été soulignée et il a été suggéré que des dispositions soient mises en place pour éviter que cela se reproduise.

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



Alex Rodríguez (Secrétariat) a annoncé que le CIEM a accordé au CCREOS l'accès aux procès-verbaux des réunions du WKNEP et WKFLAT 2013 dès qu'ils seront prêts. Les procès-verbaux seront mis à la disposition de tous les membres du CCREOS par email ou via le site web.

Enfin, il a également été souligné que le financement et le remboursement des représentants du CCR à des ateliers et benchmarks externes ne sont généralement disponibles que pour un seul représentant, bien que ceci puisse être révisé en fonction de la disponibilité du budget.

ACTIONS :

- * Le secrétariat du CCREOS va mettre en place une procédure qui garantisse la potentialité maximale de participation des délégués du CCREOS aux ateliers benchmark pertinents.**
- * Les coordinateurs de données désignés du CCREOS vont continuer le travail entre les réunions des groupes de travail.**
- * Il a également été demandé au secrétariat de fournir un mécanisme structuré pour réduire la répétition et les convergences entre les groupes de travail et les groupes de discussion.**
- * Barrie Deas va écrire au président du CIEM JJ Maguire pour lui indiquer que nous avons pris les dispositions nécessaires afin de résoudre l'absence récente de certains membres au précédent WKROUND.**

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



7. Résumé des points d'action et des propositions au comité exécutif par le président et rapporteur

Les actions citées précédemment ont été identifiées, plus les actions supplémentaires et en cours suivantes :

- Les coordinateurs de données informeront régulièrement de leur participation.
- Proposition pour le comité exécutif pour décide de qui devrait participer au BWK.
- Envisager la participation au groupe de rédaction de recommandation du CIEM de manière permanente.
- Courrier devant être envoyé à la Commission Européenne via le CSTEP sur l'évaluation de l'impact pour la pêche à la palangre.

Le Président a remercié tous les membres et observateurs d'avoir participé à la réunion, le secrétariat et les traducteurs pour leur excellent travail.

La réunion s'est terminée à 13h.

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

<u>MEMBRES du GT1</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Jane	Sandell	Présidente du GT1 – Scottish Fishermen’s Organisation
Víctor	Badiola	Vice-président du GT1 – OPPAO
Debbie	Crockard	Rapporteur - Seas at Risk <i>(remplace Kara Brydson)</i>
Bertie	Armstrong	Président du CCREOS
Alan	Coghill	Scottish Fishermen’s Federation
Juan Carlos	Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
John	Crudden	European Anglers’ Assoc.
Barrie	Deas	NFFO
J. Manuel	Fdez. Beltrán	OPP-07-LUGO
Marc	Ghiglia	UAPF

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l’Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



<u>MEMBRES (suite)</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Hugo	González	ANASOL-ARVI
André	Gueguen	OPOB-Pêcheurs Bretagne
John	Lynch	Irish Fishermen Org. (IFO)
Alan	McCulla	ANIFPO Ltd.
Kevin	McDonnell	Ouest de l'Ecosse FPO
Jennifer	Mouat	Scottish White Fish PO
Francis	O'Donnell	Irish Fish PO
Sean	O'Donoghue	Kyllibegs FO
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South & West FPO
José Luis	Otero	Lonja de la Coruña S.A.
Jacques	Pichon	ANOP-PMA

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013

OBSERVATEURS du GT1		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Emiel	Brouckaert	REDERSCENTRALE
Richard	Brouzes	COPEPORT
Luc	Corbisier	SDVO
Armelle	Denoizé	Pêcheurs de Bretagne
Ramón	De la Figuera	MAPA – Espagne
Paul	Francoise	FFSPM
Grant	Fulton	EFCA
Roy	Griffin	DG MARE – Commission
Ian	Humes	DARD – Irlande du nord
Julien	Lamothe	CAPSUD/PMA
Daniel	Lefèvre	Président du GT3 du CCREOS
Laurent	Markovic	DG MARE – Commission
Michael	McLeod	Marine Scotland - UK
Rémi	Méjécaze	DPMA - France

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Écosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013



OBSERVATEURS du GT1 (suite)		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Jim	Portus	South West FPO
Brendan	Price	Wildlife Consultant
Pieter-Jan	Schon	AFBI / CIEM
Declan	Tobin	JNCC - Présentateur
Paul	Trebilcock	Cornish Fish PO
Caitlín	Uí Aodha	Irish South & East FPO
Hilde	Vanhaecke	ILVO - Présentateur
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary
SECRETARIAT du CCREOS		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Michael	Keatinge	Directeur du CCREOS
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Joanna	McGrath	Adjoint exécutif – Administration & Finances
Alexandre	Rodríguez	Adjoint exécutif – Politique

Réunion du groupe de travail 1 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Bilbao, 17 avril 2013